

Le recensement des victimes et l'établissement d'un fichier central

Un recensement sérieux des victimes du naufrage — et si possible un recensement exhaustif — a été notre objectif fondamental et aussi l'une des principales priorités communes du collectif des familles de victimes et du groupe "identification" de la Cellule de soutien psycho-médicale, avec laquelle nous avons collaboré et échangé des informations.

Ce recensement a été fait en nous abstenant surtout d'avancer des chiffres sans fondement et en consacrant notre énergie à rassembler le maximum de listes et de renseignements sur les victimes et les rescapés. Car seul ce travail de recensement peut permettre de mesurer dans sa globalité l'ampleur du désastre, d'identifier tous les bénéficiaires de la solidarité nationale, d'un éventuel "dédommagement" ou "indemnisation", ainsi que d'un soutien social et psycho-médical dans la durée.

Ainsi, pour ce travail de recensement, nous avons recueilli et aidé à rassembler 47 listes venant de partout du Sénégal (voir la liste en annexe), dont la précision et la qualité des renseignements étaient variables. Dans un premier temps, nous avons établi une grille de saisie sous Excel (voir en annexe, les intitulés des champs retenus et les codes utilisés), nous avons saisi les renseignements de ces listes dans un fichier spécifique comportant les rubriques standard, puis nous avons fusionné les renseignements de ces listes dans un seul document — un fichier central —, en éliminant évidemment les doublons (déclarations de la même personne par différents parents domiciliés à des endroits différents, ou par des proches habitant la même localité) et en mentionnant la source des renseignements originaux ou concordants. La colonne "Code" renvoie donc souvent à deux ou plusieurs listes qui mentionnent la même victime.

Nous avons donc traité d'abord toutes les listes à l'exception de celles venant de la région de Ziguinchor (2 listes), que nous avons obtenues en dernier grâce à M. Moussa Diatta (liste de Ziguinchor Commune) ainsi qu'à MM. Moussa Cissoko et Ibrahima Ba, de l'AFV de Ziguinchor.

À l'issue de ce travail initial sur les 47 listes, qui ont été mises au format et confrontées, nous disposons d'un fichier comportant 1814 noms, qui manifestait que la très grande majorité des victimes ont été déclarées sur les listes des régions autres que Ziguinchor, ce qui montre bien que les victimes ont presque toutes des attaches fortes aussi bien dans la région de Ziguinchor que dans les autres régions du Sénégal, et aussi que beaucoup de natifs de la région Sud résidaient dans la région dakaroise. On constatait aussi à ce moment que des renseignements importants manquaient pour beaucoup de noms, en particulier sur les âges exacts et les filiations.

À partir du fichier central établi avec les 47 listes, on a pu proposer des indications à propos des tendances apparentes pour le millier de victimes pour lequel nous avons alors les âges précis et indiquer les pourcentages suivants,

➤ Pourcentage de mineurs (0 à 18 ans)	30 %
➤ Pourcentage de victimes âgées de 18 à 25 ans	28 %
➤ Pourcentage de victimes âgées de 0 à 35 ans	76 %
➤ Ratio par sexe :	36,5 % femmes / 63,5 % hommes.

Après avoir traité d'abord toutes les 47 listes à l'exception des deux venant de la région de Ziguinchor, nous avons d'abord mis les renseignements de ces deux grandes listes de Ziguinchor sous la forme standard du fichier central. Nous avons commencé à travailler sur le fichier de la commune de Ziguinchor : il a été possible de constater des cas de doubles voire triples déclarations. Nous avons ainsi pu conserver environ 800 noms (sur 885 initiaux) à partir des déclarations des quartiers, en mentionnant toujours dans une colonne additive finale le nom des 2 ou 3 quartiers où une même personne avait été déclarée.

Avant d'intégrer les éléments du fichier de la commune de Ziguinchor dans le fichier central, nous avons examiné le fichier de l'AFV-Région de Ziguinchor qui comportait 1 354 noms. Ce fichier avait été établi en utilisant les éléments du fichier précisés de la commune de Ziguinchor qui avait été mis à la disposition de l'AFV, et en le complétant par une collecte d'informations au niveau des départements,

des arrondissements et des villages de la région. Nous avons constaté qu'il y avait les noms d'une dizaine de rescapés dans ce fichier, et nous avons surtout remarqué de nombreux doublons, provenant du fait que de nombreuses déclarations de victimes ont été faites à la fois dans le village ou la communauté rurale de naissance et dans la commune de Ziguinchor. Nous avons procédé d'abord à un interclassement de la liste de Ziguinchor-Commune et de l'AFV-Région de Ziguinchor, qui nous a donné à un fichier global d'environ 2 150 noms, sous le format standard du fichier central, comportant de nombreuses lignes presque vides (avec seulement un nom, un prénom et un numéro de manifeste). Nous avons procédé ensuite à l'élimination de tous les doublons (pour tous les cas où la liste de l'AFV-Région de Ziguinchor reprend la liste de la commune et lorsque les mêmes noms apparaissent à plusieurs reprises à partir de déclarations faites à plusieurs autres endroits).

La phase suivante a consisté à intégrer les renseignements du fichier Ziguinchor global dans le fichier central, en éliminant bien sûr les doublons ou triplons, et en mentionnant toujours en premier dans la colonne "Code" le numéro de la liste qui a apporté les précisions les plus importantes à propos de la victime. Ainsi, on verra dans le fichier auquel nous avons abouti maintenant, que le plus souvent c'est la liste de la commune de Ziguinchor qui a apporté les données complémentaires les plus précises, lorsque les renseignements manquaient dans le fichier central antérieur.

La fusion a donc permis d'établir une liste des victimes probables pour lesquelles on dispose de renseignements plus ou moins abondants, fournis par des ayants-droits et souvent aussi par des proches. Pour chaque nom, le fichier comporte une vingtaine de champs qui portent souvent des renseignements détaillés, mais où manquent souvent certaines précisions indispensables (en particulier ceux qui permettraient d'identifier tous les ayants-droits, les orphelins, les parents très proches affectés, les lieux de résidence des victimes et des ayants-droits. Comme nous le soulignons ci-dessous, le fichier actuel représente un instrument qui doit permettre d'aller beaucoup plus loin en documentant mieux un très grand nombre de cas et en identifiant surtout les véritables ayants-droits, en particulier les orphelins.

La première analyse du fichier central actuel — qui est donc proposée ici, avec des réserves explicites, qui est indicative et ne doit en aucun cas être utilisée pour avancer un chiffre définitif de victimes — peut se résumer ainsi.

<i>Nombre de noms sur le fichier</i>		1953
Féminin	682	34,9 %
Masculin	1 201	61,5 %
Indéterminé	70	3,6 %
Nombre de personnes avec indication d'âge et renseignements de filiations et/ou de contact		
Nombre de personnes avec indication d'âge	1 366	
➤ Pourcentage de mineurs (0 à 17 ans)	379	27,7 %
➤ Pourcentage de victimes âgées de 18 à 25 ans	386	28,3 %
➤ Pourcentage de victimes âgées de 0 à 25 ans	765	56,0 %
➤ Pourcentage de victimes âgées de 0 à 35 ans	1 054	77,2 %
Nombre de personnes sans indication d'âge, avec seule mention de n° sur les manifestes ou liste ORSEC	285	
Nombre de personnes sans indication d'âge, avec certains renseignements d'identification et de contacts	302	

Dans les deux dernières catégories de noms, figurent en particulier ceux de nombreuses victimes non sénégalaises pour lesquelles manquent des renseignements précis. Il faut donc examiner minutieusement ces 587 noms, compléter les données là où elles sont insuffisantes, et déterminer par des investigations complémentaires s'il s'agit de personnes déclarées sous un nom un peu différent ou s'il s'agit effectivement de victimes ne figurant pas ailleurs dans le fichier, pour lesquelles il faut rassembler les informations nécessaires.

Nous aimerions attirer l'attention sur le fait que probablement, les trois quarts des victimes avaient moins de trente cinq ans et que ceci risque d'être un facteur prochain de paupérisation au sein de certaines familles qui ont perdu leurs soutiens de famille ou de futurs soutiens de famille.

Les nationalités des victimes sont les suivantes

En dehors des victimes sénégalaises, on a noté les nationalités suivantes :

Belgique	3
Cameroun	1
Espagne	3
France et Franco-Sénégalais	20
Ghana	3
Guinée-Bissau	26
Liban	1
Niger	2
Norvège	1
Pays-Bas	2
Suisse	2

Les rescapés

La liste établie à partir des renseignements obtenus de diverses sources permet d'identifier 65 victimes (ou 64 si la déclaration d'une personne n'est pas validée). (Voir la liste en annexe)



Le travail à poursuivre

À partir du fichier central actuel, qu'on peut considérer comme une base de travail, il faut maintenant entamer la phase suivante—très importante— de collecte de renseignements complémentaires pour véritablement identifier les bénéficiaires qui n'apparaissent pas toujours clairement dans les listes déjà compilées.

Les questions à poser systématiquement aux déclarants qui sont parfois, mais pas toujours les ayants-droits, devront concerner tous les renseignements utiles encore indisponibles ou incomplets.

Les tâches à accomplir consisteront à :

— *téléphoner aux contacts ou déclarants les plus proches des victimes*

- pour compléter les informations sur les victimes ;
- pour recueillir les photos des victimes ;
- pour identifier de manière plus précise tous les ayants-droits et les proches qui peuvent bénéficier d'un soutien ;
- pour faire en particulier la liste des orphelins et aider à la mise en place d'un soutien à long terme des enfants affectés ;
- pour fournir aux familles des victimes tous les renseignements nécessaires sur les démarches à accomplir pour la constitution de leur dossier ;
- pour les informer sur les activités de la cellule et indiquer les lieux où il est possible de pouvoir obtenir un soutien psycho-médical.

— *effectuer des déplacements dans les régions ou les communes*

- pour recueillir les renseignements manquants,
- pour conseiller les familles en vue de la constitution des dossiers, et
- pour les informer des services proposés.

— *favoriser la collaboration entre les associations et les institutions pour permettre un suivi et une prise en charge efficaces et communautaires. Il faut donc renforcer la collaboration entre :*

- les associations des familles de victimes,
- les rescapés,
- les personnes affectées,
- les autorités locales (mairies, communautés rurales),
- les autorités publiques (administratives et politiques) et
- les structures mises en place par l'État pour la gestion des suites du naufrage.

Un grand travail reste donc indispensable pour atteindre des objectifs fondamentaux ainsi définis :

- **aucun nom de victime ne doit être oublié et tous les noms des victimes doivent, sans exception, être gravés à la fois dans le (ou les) monument(s) commémoratifs et surtout dans la mémoire du Sénégal ;**
- **toutes les familles de victimes et toutes les personnes meurtries par la tragédie doivent bénéficier davantage de la solidarité et du soutien de la communauté nationale et internationale.**



Annexe 1 : Listes des victimes du naufrage du Joola et de leurs familles
Champs de saisie

N°
Nom
Prénoms
Code
Sexe
Age
Date de Naissance
Lieu de Naissance
Filiation
SitMatr
Nationalité
Profession
Adresse - résidence (sept. 2002)
Village d'origine
Enfants mineurs
Contacts Famille
Lien de parenté avec la victime
Source d'information
Infos diverses
Validé (V, C, VC)
Divers

Codes

N°	Numéro de la liste définitive
Nom	Nom patronymique
Prénoms	
Code	N° de la liste ou des listes. Voir abréviations ci-dessous
Sexe	M=Masculin ; F=Féminin
Age	en années ; Min=Mineur sans précision d'âge
Date de Naissance	
Lieu de Naissance	
Filiation	
SitMatr	M=Marié ; C=Célibataire ;
Nationalité	Seuls les nationalités autres que sénégalaises sont mentionnées
Profession	
Adresse - résidence (sept. 2002)	Peut-être la même que celle du déclarant
Village d'origine	Si différent du lieu de naissance
Enfants mineurs	Nom des Enfants orphelins
Contacts Famille	
Lien de parenté avec la victime	
Source d'information	
Infos diverses	
Validé (V, C, VC)	V=Liste du Guichet ; C=Validé par le Collectif ; VC=Validé par Guichet et Collectif
Divers	

Abréviations pour les listes utilisées

AFFI	Village de Affiniam
BCOM	Building Communal
CBJ	Listes CB (journaux, annonces etc...)
COLL	Enfants liste du Collectif de Dakar
DIAMO	Orchestre Diamoraye
EDIUO	Ediougou
ENAM	Liste CR Enampore
FAX	Liste nationalités étrangères
FOOT	Liste des équipes de football
GDKR	Grand Dakar
GEN1	Gendarmerie
GW1	Guediawaye, Sam Notaire
GW2	Guediawaye Ndiarème Limamoulaye
GW3	Guediawaye Médina Gounasse
GW4	Guediawaye Golf Sud
GW5	Guediawaye Wakhinane Nimzat
GW6	Guediawaye Wakhinane Nimzat
GW7	Guediawaye Divers
GY	Grand Yoff
K	Manifeste Matin Karabane 3/10
KADJI	Liste Kadjifilong
KAOL	Région de Kaolack
KOL	Kolda
LOUGA	Région de Louga
MARINF	Personnels marins et infirmiers
MIL	Liste Militaire Soleil 7/10
MLO1	Mlomp Etebemaye & ...
MLO2	Mlomp Djicomol
MOFEW	Liste Villages Mof Euwi
NIOM	Nioumoune, Iles
ORSEQ	Etat ORSEC des membres de l'équipage
ORSMIL	Manifeste ORSEC Militaires et Paramilitaires
ORSMK	Manifeste ORSEC Karabane
ORSMZ	Manifeste ORSEC Ziguinchor
OUSS1	Dept Oussouye
OUSS2	Diantene, Boukitidio, Ediougou, Sigamar
OUSS3	Dept Oussouye (liste révisée)
PIK1	Commune de Pikine, divers arrondissements
RUF + RUF2	Rufisque
SLOUI + SLOUI2	Région de Saint-Louis
THIES	Région de Thiès
VGB	Guichet du Building Administratif
Z	Manifeste Matin Ziguinchor 3/10
MATAM	Région de Matam
DIOURB	Région de Diourbel
GORDKR	Gorée, Dakar
PARCEL	Parcelles

Liste des rescapés inscrits sur les Manifestes

Nom et prénoms	Numéro	Age	Profession	Parenté	Domicile
Auvray Patrick	Z006	45			
Badji Ben B.M.	Z029	26			
Badji Sylvanus O.	K005	22			
Bassène Moustapha S.	Z065	21			
Coly Lamine	Z128	22			
Coly Pierre-Marie	M028	20	Second-Maître		
Diagne Souleye	Z173	32			
Diakhaté Cheick A. T.	K022	31			
Diatta S. M. Théodore	K112	29			
Diédhiou Augustin	K121	20			
Diédhiou Jean	Z274	20			
Diémé Léonore	Z281				
Dièye Ibrahima	K130				
Diop Omar	K132	14			
Djiba Ousseynou	Z330	37			
Djiba Victor	Z329	45	Militaire		
Faye El Hadj	Z348	22	Marchand		
Faye Oumar	Z349	28			
Gaye Moussa	K159	48			
Gueye (Gaye ?) Ndiawar	Z363		(GDKR)		
Gomis Emmanuel	Z371	19			
Guèye Maguette	K060	31			
Keita Ousmane	K070	25			
Mané El Hadji	Z461	25			
Manga Jean B.	K074	24			
Mendy Jérôme P.	Z540	15			
Mendy Ouritou	Z531	25			
Ndiaye Ibrahima (Bourama)	Z584	16			
Ndiaye Oumar	Z585				
Sagna Moussa	Z658	21			
Sambou Gaston	Z692	27			
Thiam Ibrahima	Z768	28			
					Total : 32

Liste des rescapés non inscrits sur les Manifestes

Nom et prénoms	Numéro	Age	Profession	Parenté	Domicile
Badji Malang P.		19			
Boissy Serge Adrien		26			
Boye Baba		19			
Camara Moussa		32	Matelot		
Chesnel Christian		41			
Cissé Abdou Khadre		47	Second-Maître		
Coly Léandre Kirdy		37			
Coly Maurice B		47	Maître		
Diakhaté Massaer			Militaire		
Diané Sékou		30			
Diatta Bernard Eudes		31	Matelot		
Diatta Mamina		37			
Diédhiou Matar		42	Militaire		
Diédhiou Vincent		20			
Diémé Ma Ely Malafi		26			
Diémé Malang		48	Militaire		
Dieye Mamadou You 2		26			
Diop Birama		37	Militaire		
Diouf Mariama		42			
Gaye Médoune Daour		31			
Gningue Ousmane		45			
Gomis Germain					
Kane Souleymane		22			
Mané Ka Francisco					
Nanké Carlos		23			
Nanké Louis					
Ndong Moussa		20			
Niang Cheikh		29			
Sambou Ousmane		51	Lieutenant		
Sène Meïssa		33	Militaire		
Traoré Idrissa			Maître		
Loum Mamadou			Second-Maître GSM Equipage		

Ndiaye Mamadou

Second-Maitre Passenger

Total : 33